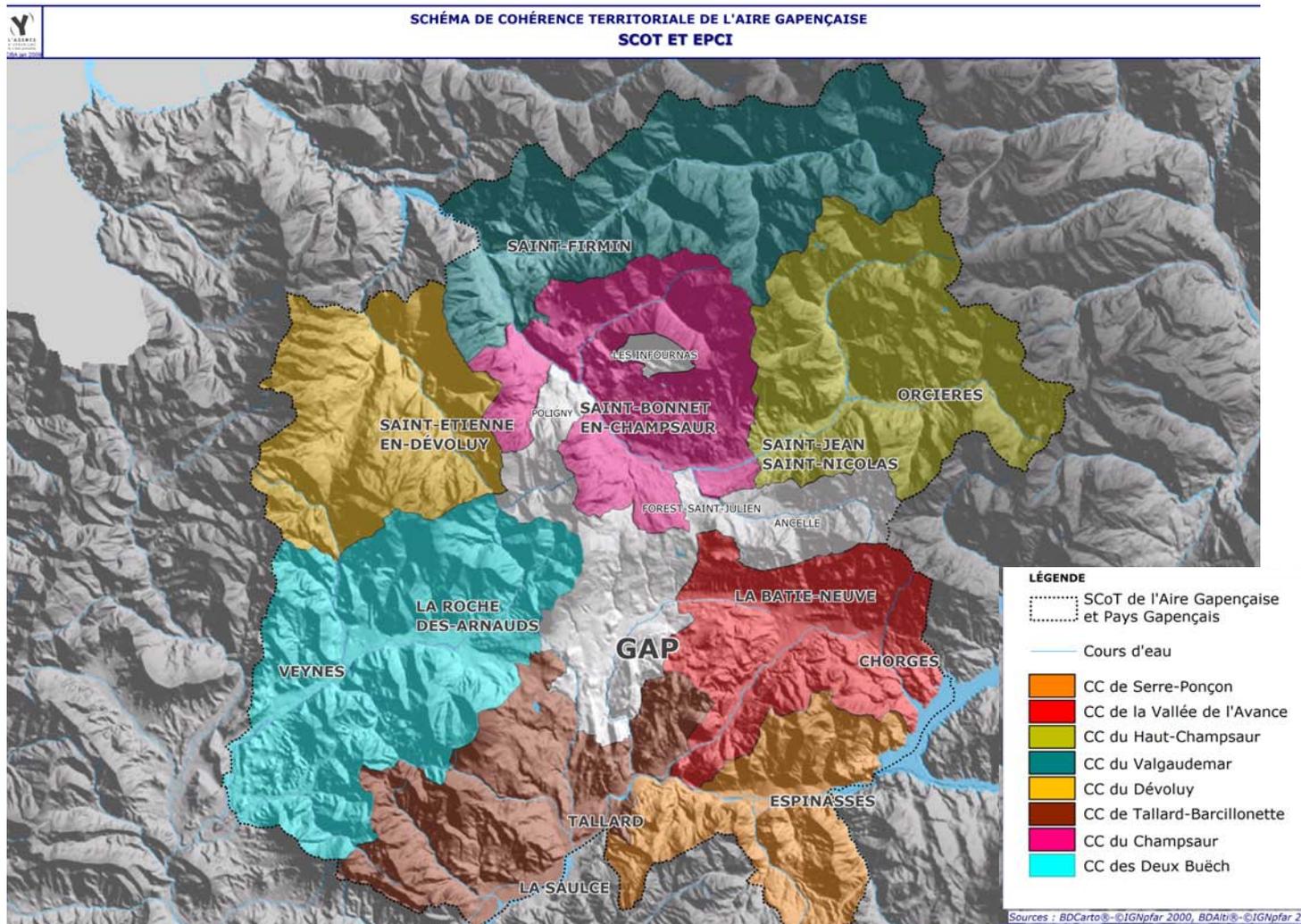


Le Scot, qu'est-ce que c'est ?



Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) concerne l'aménagement du territoire

L'objet du Scot est l'**aménagement** et la **planification du territoire** à l'horizon d'une vingtaine d'années. Il permet de fédérer, à travers un projet de territoire, plusieurs intercommunalités et communes hors intercommunalité appartenant à un même bassin de vie.

Le Scot est un **document cadre à valeur réglementaire**, coordonnant différentes politiques publiques, comme l'urbanisme, les déplacements, l'habitat, l'économie, le commerce, les équipements et services, la gestion des espaces agricoles et naturels, les ressources naturelles.

L'élaboration du Scot nécessite de travailler autour **d'une stratégie d'aménagement et de développement du territoire** : analyser les enjeux de développement, mettre en évidence les objectifs fixés par les élus et les mesures concrètes pour les réaliser et trouver l'équilibre entre les fonctions voulues du territoire.

Le Scot : pour quoi faire ?

Pour débattre, se projeter et faire des choix

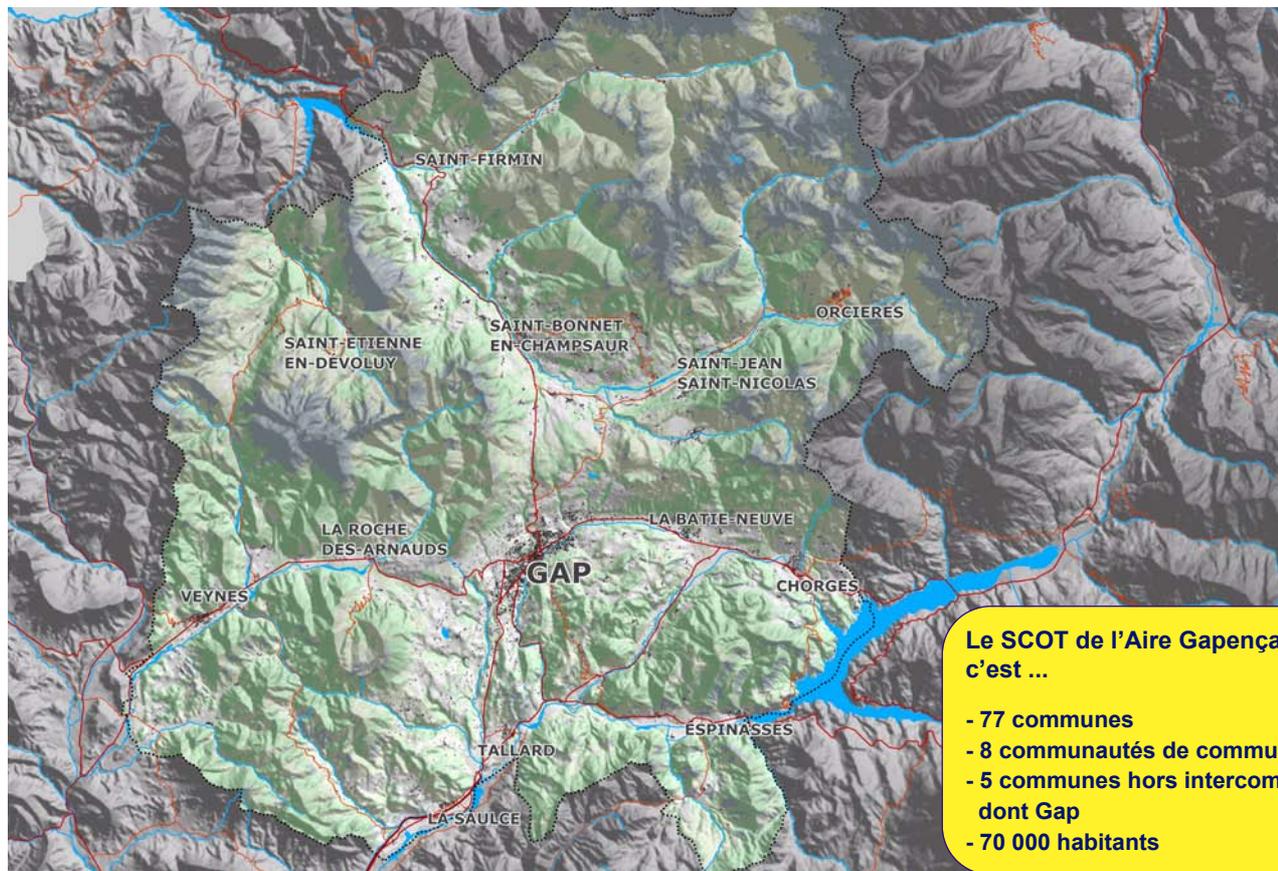
Pour avoir une vision d'ensemble du territoire et effectuer des choix au niveau du bassin de vie (l'aire gapençaise), et non au seul niveau communal ou intercommunal.

Pour permettre aux élus de disposer d'un espace de dialogues et d'échanges sur l'aménagement du territoire, au-delà des périmètres institutionnels habituels. A cet égard, le Scot repose sur un syndicat mixte qui regroupe les collectivités territoriales de l'aire gapençaise.

Pour articuler et hiérarchiser les projets. Les documents d'urbanisme devront s'inspirer du Scot pour définir les projets communaux. Le Scot est un document cadre, au caractère prescripteur et intégrateur, qui fixe des orientations pour la mise en œuvre des projets communaux et intercommunaux et pour la concertation entre les secteurs.

Pour exprimer le projet du territoire : le Scot sera ce que les élus, alimentés des débats des acteurs du territoire, en feront.

Portrait de l'aire gapençaise



Une mosaïque de reliefs et une capitale

L'aire gapençaise est résolument montagnarde : vallées et montagnes conditionnent l'occupation humaine, les risques naturels sont importants, les conditions de déplacements et de circulation sont contraintes, les possibilités d'implantation sont plus réduites.

Ce territoire recouvre des paysages d'une grande variété en raison de sa **situation de carrefour sous des influences multiples**. Les vallées du Champsaur et du Valgaudemar et le massif du Dévoluy semblent plus proches des caractéristiques des Alpes du nord. Alors que plus au sud, dans les vallées du Buëch, de la Luye, de la Durance et de l'Avance, l'influence climatique méditerranéenne est perceptible. Cette **mosaïque de reliefs** constitue un trait d'union majeur entre Alpes du nord et Alpes du sud.

Par cette situation géographique et son relatif enclavement, l'aire gapençaise a pu se structurer de façon quasi autonome autour d'une **capitale**, dont les fonctions et le rayonnement sont supérieurs à ceux d'une ville moyenne de 40 000 habitants.

Le SCOT de l'Aire Gapençaise c'est ...

- 54% de la population des Hautes Alpes (70 000 habitants) pour 30% de la superficie du département ;
- Une altitude moyenne de 1450 m, de 545 m au sud à Vitrolles à 3670 m au sommet des Bans (La Chapelle en Valgaudemar) ;
- Les 10 communes les moins peuplées représentent moins de 700 habitants. »

Un territoire rural, périurbain et urbain

L'aire gapençaise regroupe **54 % de la population des Hautes Alpes** (pour 30 % de sa superficie) et affiche une densité moyenne de 40 habitants au km², assez peu révélatrice compte tenu des écarts entre les secteurs (de quelques habitants dans le Dévoluy à 350 habitants au km² à Gap).

L'**espace rural, caractérisé par l'activité agricole**, ; il est composé des espaces ruraux montagnards et des espaces ruraux des vallées. Les fortes contraintes d'occupation des sols entraînent la concentration des habitants sur des espaces limités, (hameaux ou de petits villages). Des bourgs plus importants (de quelques centaines d'habitants) rayonnent sur ces espaces ruraux.

L'**espace périurbain se caractérise par une extension discontinue de l'urbanisation** et par de multiples contacts entre le monde rural et l'univers urbain. Il conserve des similitudes avec le premier, tout en subissant peu à peu l'attraction du second. Sa vitalité démographique entraîne des transformations humaines et sociologiques profondes (arrivées de couples biactifs, jeunes ménages avec enfants...), ainsi que des tensions foncières avec le monde agricole.

Enfin, l'aire gapençaise dispose avec le centre-ville de Gap d'un **espace urbain important** : formes urbaines denses, mixité des fonctions, qualité des espaces publics, offre commerciale et culturelle, équipements publics majeurs.

Défi 1

La richesse de l'environnement à protéger comme source d'attractivité économique et sociale

Un capital nature et paysage...

La richesse des espaces naturels et de l'environnement de l'aire gapençaise est un patrimoine, un **capital nature et paysage**, à l'heure où la planète s'interroge sur sa capacité à préserver la biodiversité et où son maintien est une composante essentielle du développement durable.

...à la base du développement

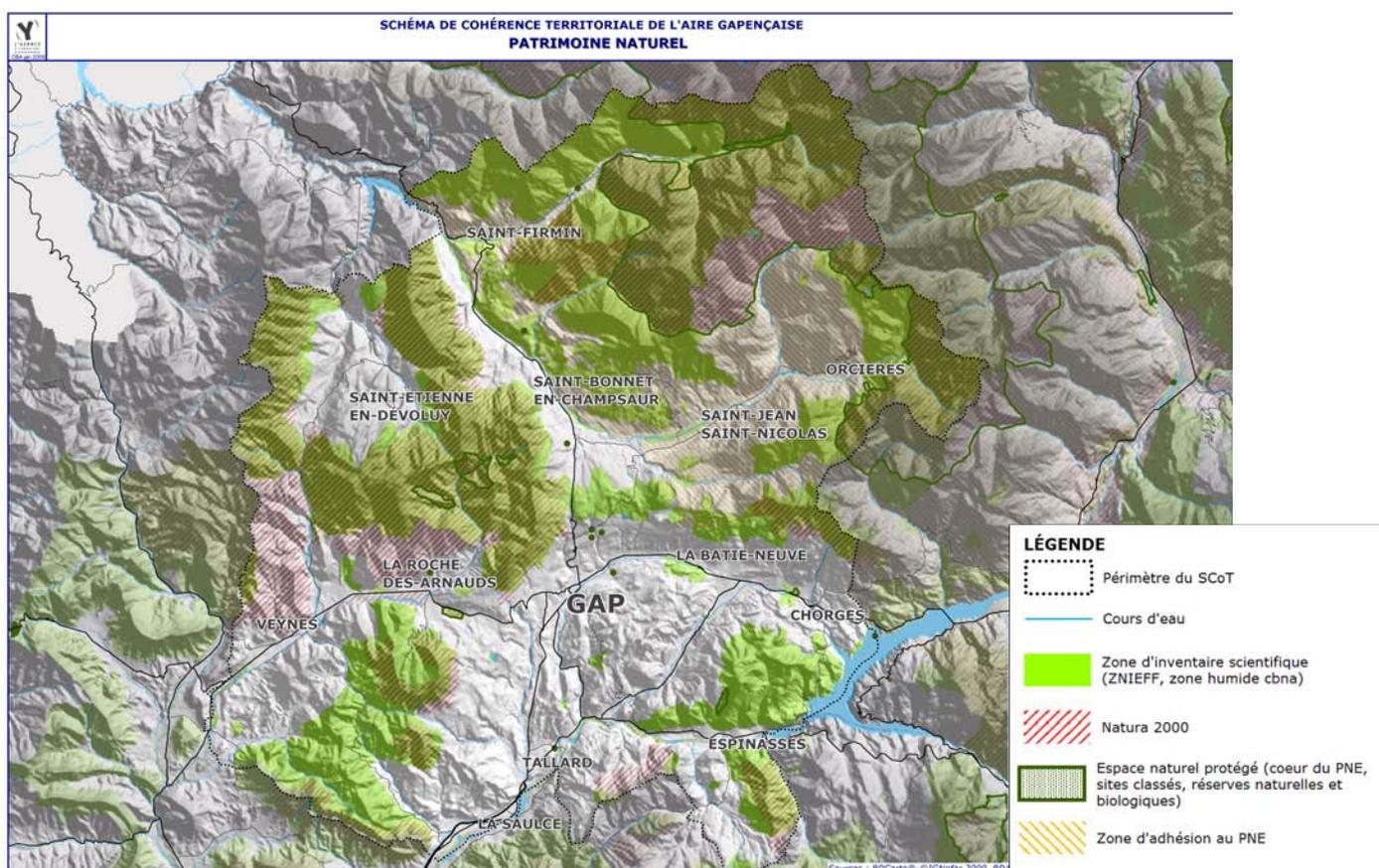
L'environnement est la **matière première indispensable des trois principaux moteurs du développement de l'aire gapençaise**, que sont les développements résidentiel, touristique et l'agricole. Le patrimoine naturel local apporte une vraie plus-value économique au territoire. L'aménagement ne doit pas se faire au détriment de la richesse des espaces naturels et de l'environnement. C'est un patrimoine à gérer, en trouvant un équilibre entre les nécessaires aménagements et la valorisation des ressources environnementales et naturelles.

Vers un territoire d'excellence ?

Ce capital nature et paysage est une source d'attractivité économique et sociale et peut aussi être une **vitrine** pour l'aire gapençaise.

Dans cette logique, le Scot avance sur plusieurs points :

- **La constitution d'une trame verte et bleue** (Cf. le Grenelle de l'environnement) est étudiée et devra se concrétiser sur le territoire ;
- **Le potentiel des énergies renouvelables est reconnu** et doit être exploité finement : localisation et implantations pour les installations photovoltaïques, et à un degré moindre l'éolien et l'utilisation du bois énergie ;
- **La protection des espaces agricoles** contribue aussi au capital nature paysage.



Quelques éléments de diagnostic

Les espaces naturels et la biodiversité sont reconnus et parfois labellisés (Natura 2000, Znieff, Parc national des Ecrins et sa charte en cour de révision). La nature ordinaire est encore préservée et étendue. Mais progressivement l'urbanisation s'étale, les zones d'habitat se multiplient, avec un impact fort. Parallèlement, beaucoup d'espaces sont couverts par les risques naturels, à des degrés divers.

Défi 2

La protection et la valorisation de l'agriculture

Des critères pour préserver l'agriculture

Par l'affirmation d'un projet partagé pour le territoire, le Scot est l'occasion de réaffirmer l'importance de l'agriculture pour l'aire gapençaise. **Des critères clairs et des évolutions dans les pratiques doivent être discutés à l'échelle du Scot.**

Le projet agricole sous l'angle économique

Il s'agit de **définir le projet de développement agricole pour le territoire**. Plusieurs questions, d'ordres économique et commercial, attendent des réponses : le devenir des filières agricoles traditionnelles, le positionnement des produits hauts alpins, la stratégie et les outils pour favoriser la transformation locale, la poursuite de la diversification (agritourisme, productions de niches), les évolutions futures des règles de subventionnement avec la réforme de la Pac.

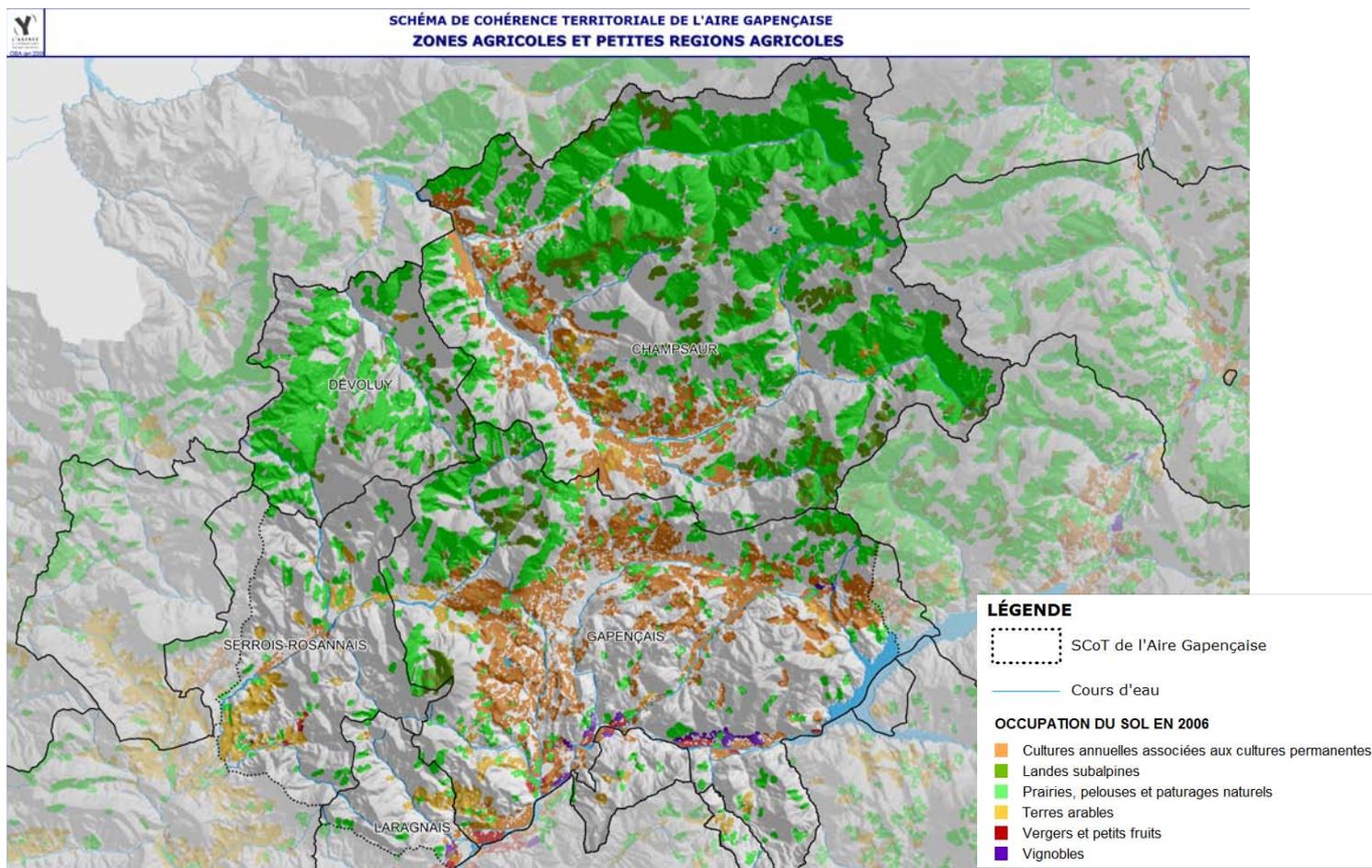
Même si le Scot n'agit pas directement sur ces questions, il s'agit de **réfléchir à l'avenir de l'agriculture haute alpine**.

Les espaces agricoles sous l'angle du foncier

La protection du foncier agricole devient prioritaire pour permettre une agriculture forte dans l'aire gapençaise. C'est l'outil de travail essentiel pour faire vivre et développer l'agriculture. Il est important d'avoir une position forte et une vision partagée sur les terres agricoles.

Objectif : agir ensemble

L'élaboration du Scot est donc l'occasion, **pour les élus et les acteurs agricoles**, de marquer leur volonté de protéger et valoriser l'agriculture, avec en premier défi, le foncier agricole.



Quelques éléments de diagnostic

*A noter une baisse du nombre d'exploitations, mais ces dernières sont de plus en plus grandes.
Les espaces agricoles sont divers, permettant la complémentarité des productions (ovin, bovin-lait, bovin-viande, polyculture, arboriculture).
Mais des tendances menacent l'outil de travail qu'est le foncier agricole :
enfrichement, abandon de terres agricoles, le mitage (urbanisation résidentielle et économique, infrastructures, projets photovoltaïques...).*

Défi 3

L'harmonisation territoriale et le développement équilibré du territoire

Fonctionnement du territoire : des choix à faire

L'organisation actuelle de l'aire gapençaise repose sur une ville centre qui rayonne sur tout le territoire et au-delà, sur un réseau de bourgs-centre qui rayonnent sur leur secteur.

Aujourd'hui, il s'agit de répondre aux préoccupations des habitants et usagers quand ils se posent des questions pratiques.

- **Pour l'habitant** : comment fonctionne mon territoire et le lieu sur lequel je vis ? Comment circuler pour aller au travail ? Où aller faire mes courses ?...
- **Pour le touriste** : où est-ce que je peux loger ? Quelle est la qualité de l'accueil ? Quelles sont les activités à pratiquer ? Quels sont les sites à visiter ?...

Solidarité, complémentarité, concurrence

Le développement des uns ne doit pas se faire à l'encontre des autres. Un développement équilibré du territoire exige des priorités : accepter de ne pas accueillir certaines activités afin de laisser émerger des projets dans d'autres sites, « mettre les

bonnes choses aux bons endroits ». Pour cela, il est indispensable que certains équipements, certaines activités, certains emplois soient « orientés ».

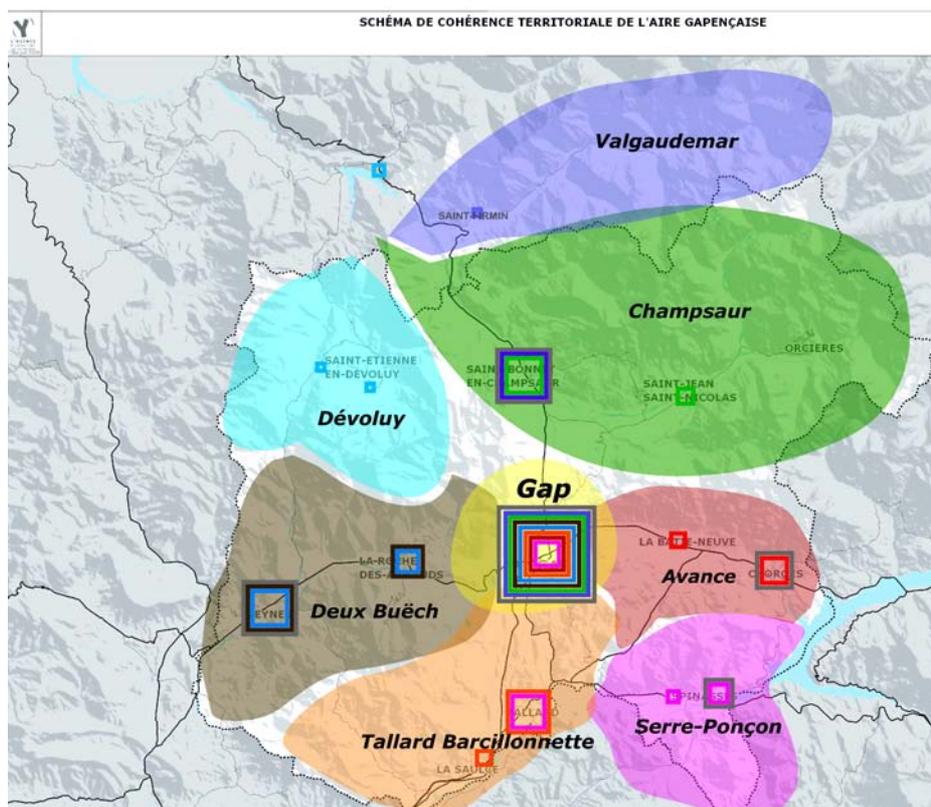
Il s'agit de mettre en avant la solidarité territoriale et la complémentarité, plutôt que la concurrence.

Le développement de la ville de Gap est nécessaire, car sa croissance irrigue le bassin de vie. En complément, le renforcement des secteurs extérieurs et des centres bourgs est essentiel pour éviter une trop forte concentration des habitants et des activités.

Il est important que chacune de ces composantes trouve une place dans un ensemble plus vaste. Ceci suppose une hiérarchisation basée sur un contrat politique entre les communes, avec un rôle et des fonctions assignés à chaque bourg et chaque commune (« des droits et des devoirs »).

Des politiques publiques en question

Pour répondre aux habitants et usagers du territoire, les élus doivent **formuler des priorités pour les politiques d'habitat, d'économie, de déplacements, d'aménagement numérique du territoire** aux différentes échelles (communes, intercommunalités et au-delà).



Quelques éléments de diagnostic

De fortes disparités caractérisent le territoire : un bassin d'emploi concentré sur Gap, des secteurs dépendant de Gap, une population parfois éloignée des services, un marché immobilier et foncier en hausse, une offre en logement locatif peu adaptée à la demande.

La mobilité est difficile : l'accessibilité et la desserte de l'aire gapençaise demeurent limitées.

Les réseaux de transport en commun sont peu optimisés entre autorités organisatrices, souvent faiblement calibrés et freinés par la topographie contraignante.

Défi 4

La pérennité et la diffusion des activités touristiques

Des orientations en matière de tourisme

Même si le Scot n'a pas vocation à définir les politiques touristiques, il peut **affirmer des orientations** sur certains sujets : le devenir de l'agriculture, des espaces et des paysages, qui sont à la base de l'attractivité touristique, l'offre en hébergements touristiques sur le territoire (hôtels, centres de vacances, résidences...), le devenir des grands sites touristiques, les conditions de déplacement et l'accessibilité aux sites touristiques

A noter en particulier **une obligation réglementaire liant Scot et tourisme** : désormais, les nouveaux projets qui font l'objet de la procédure UTN (unités touristiques nouvelles) doivent trouver une traduction dans le Scot.

Tourisme hivernal et activités de nature

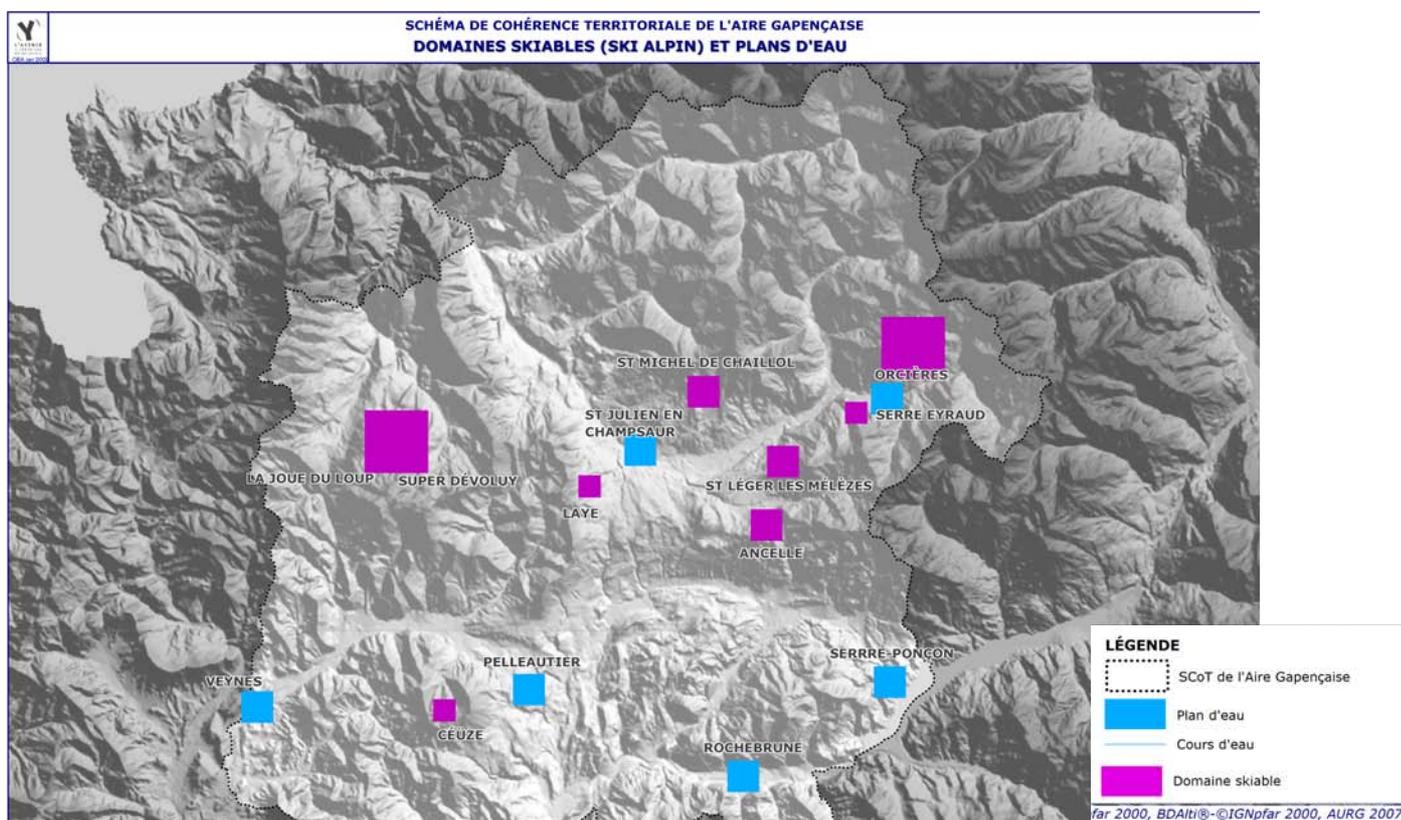
Les espaces touristiques reconnus, les sites patrimoniaux et les grands espaces stratégiques pour l'aménagement touristique doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le tourisme hivernal et le ski sont un pilier de l'économie haute alpine, à un degré moindre dans l'aire gapençaise, que dans le Briançonnais.

Pour cette activité structurante, des questions doivent trouver des réponses dans le Scot : pérennisation du modèle de développement économique, perspectives de croissance et d'équipement, respect de l'environnement, impacts prévisibles du changement climatique.

Parallèlement, **les activités de pleine nature sont de plus en plus présentes sur le territoire**. Elles sont garantes de la fréquentation estivale et d'une montagne pratiquée aux quatre saisons. Elles sont un vecteur indispensable de diversification, pour un tourisme « doux », plus diffus sur le territoire, et moins dépendant de la saisonnalité.

Le Scot doit intégrer ce nouveau point fort et **aider à l'organisation de ces activités**.



Quelques éléments de diagnostic

Le tourisme est la principale activité économique du département. Le territoire attire été comme hiver ; la fréquentation touristique est l'élément moteur des variations saisonnières de population. Pour l'aire gapençaise, l'offre touristique est riche et variée, entre stations de ski et activités de pleine nature.

Défi 5

Le maintien de la qualité du paysage et du cadre de vie

Le paysage : sujet fédérateur

Le paysage est la principale « rente » de l'aire gapençaise, car apprécié par ses habitants, par les personnes qui viennent s'y installer et par les touristes. L'approche paysagère du Scot peut être fédératrice pour ce territoire. En effet, le paysage permet, par une approche transversale, d'aborder les dynamiques d'occupation des sols : évolution des espaces construits, agricoles, naturels, place des infrastructures...

L'objectif est aujourd'hui de bâtir une démarche partagée par les acteurs du territoire afin de **comprendre les paysages de l'aire gapençaise, de connaître leurs origines, leurs évolutions et leurs devenir possibles.**

Une approche paysagère en plusieurs temps

Les paysages de l'aire gapençaise sont abordés sous l'angle des patrimoines et des identités : quels sont les paysages de

qualité, reconnus par le plus grand nombre, les éléments constituants à préserver, les singularités propres à chaque secteur du Scot ?

En parallèle, il s'agit de prendre conscience que **le paysage et le cadre de vie** sont en perpétuelle évolution, et ne sont pas un objet figé et immuable. Il faut alors passer des sites et grands paysages reconnus aux paysages comme cadre de vie et support de développement.

Une étape importante de la connaissance est celle qui permet de **montrer les évolutions, et les dynamiques paysagères en cours.** Dans une logique de comparaison entre les paysages d'avant et ceux d'aujourd'hui, il faut identifier les menaces ou les nouvelles opportunités.

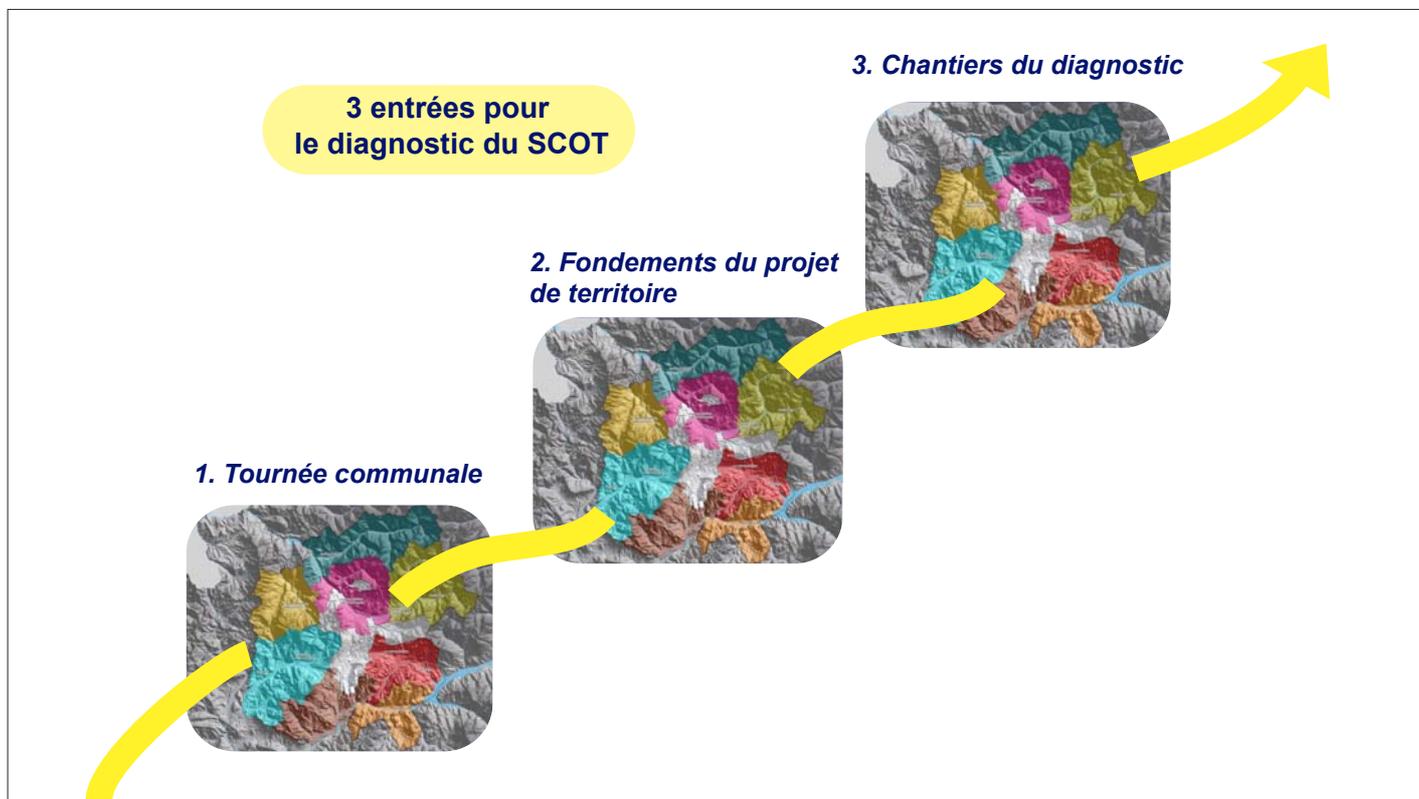
Enfin, **la prise en compte du paysage comme outil d'aménagement et de planification** permet d'avancer sur des sujets concrets en se posant des questions : comment habiter dans l'aire gapençaise ? Quelles sont les conditions et critères de l'urbanisation future ? Comment construire en faisant du développement économique ?



Quelques éléments de diagnostic

*La qualité du **cadre de vie** est revendiquée par tous les gapençais. Le cadre paysager du territoire est valorisé par sa diversité. Le croisement entre le paysage alpin et le paysage provençal permet des vues remarquables et apporte une vraie particularité paysagère.*

Comment en est-on arrivé au diagnostic ? Les étapes récentes



Ce document présente une synthèse du diagnostic spécifique à la démarche d'élaboration du Scot de l'aire gapençaise qui vient clore une importante phase de travail.

Avril 2009 à juin 2010 : tournée des communes

La tournée des communes a été le moyen de faire connaître le Scot à tous les maires et conseillers municipaux, et de faire prendre conscience de l'échelle de travail d'un Scot. 250 élus ont été rencontrés, dont les 77 maires et une douzaine de techniciens des communes. Parallèlement, cette tournée a permis au Syndicat mixte du Scot de recueillir une information riche pour mieux appréhender les dynamiques de projets sur le territoire, et faire remonter les préoccupations des élus sur leur commune, leur secteur, et sur le Scot.

Printemps 2009 : fondements stratégiques du projet

Un travail de relecture des orientations stratégiques de la charte du pays a été fait entre les élus du bureau du pays gapençais et ceux du Syndicat mixte du Scot.

Par rapport à la charte de Pays, l'ambition du Scot est de permettre de gravir une marche importante, en passant du stade « d'exposé de problématiques » à celui de « formulation d'orientations et d'objectifs », en affichant des traductions concrètes pour les actions à engager sur le territoire.

1^{er} semestre 2010 : les chantiers du diagnostic

Le travail par chantier a été proposé afin d'aborder le diagnostic par grands domaines plutôt que par thématique : cadre de vie et environnement, accueil résidentiel, mobilité et déplacements, positionnement et développement économique.

25 séances de travail se sont déroulées (4 réunions de lancement + 21 de chantiers), avec environ 380 participations : 140 d'élus, 60 techniciens des secteurs (communautés de communes et ville de Gap) et 178 techniciens d'autres administrations ou d'associations.

Deuxième semestre 2010 : construction et validation du diagnostic stratégique.

2011 - 2013

Les phases à venir

L'élaboration du projet PADD (projet d'aménagement et de développement durable) : été 2011.

La traduction du projet dans le DOO (Document d'orientations et d'objectifs) : fin 2011 – début 2012.

La phase administrative et l'enquête publique (2012 – début 2013).